

REVENU DES MÉNAGES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

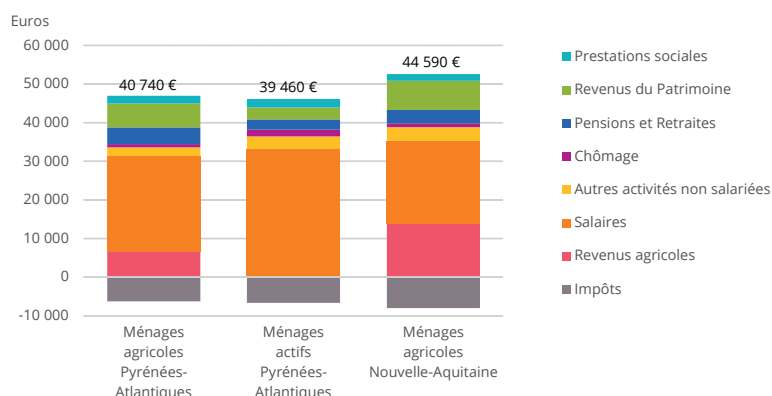
Pyrénées-Atlantiques

Le département des Pyrénées-Atlantiques compte 7 200 ménages déclarant un revenu agricole, soit 4 % des ménages d'actifs de moins de 66 ans. En 2017, leur revenu disponible médian est de 36 370 euros. Trois ménages sur quatre disposent de salaires, que ce soit dû à l'activité du conjoint ou à la multi activité de l'exploitant, très répandue sur ce territoire qui compte beaucoup de petites structures. Le niveau des revenus agricoles, souvent bas, contribue peu au revenu disponible. Le niveau de vie des personnes des ménages agricoles est inférieur à celui des personnes des ménages actifs et la pauvreté monétaire est beaucoup plus fréquente.

Figure 1

Des revenus plus faibles pour les ménages agricoles des Pyrénées-Atlantiques qu'en Nouvelle-Aquitaine

Composition du revenu disponible annuel moyen



> Revenu disponible annuel

Médian : 36 370 euros

Moyen : 40 740 euros

- 10 % des ménages agricoles ont un revenu disponible annuel inférieur à 12 570 euros. Pour 10 % il est supérieur à 69 900 euros.
- Pour 11 % des ménages, le revenu agricole représente plus de deux tiers du revenu disponible.

Tableau 1

Les sources de revenus sont diversifiées

Part des ménages agricoles en ayant dans l'année	
Salaires	75%
Autres revenus non salariés	10%
Chômage	14%
Pensions/retraites	29%
Revenus du patrimoine (plus de 500 euros)	70%
Prestations familiales	36%
Minima sociaux	22%

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 2

De grandes disparités de situation selon la composition du ménage

Médiane des revenus et composition du revenu disponible

en euros, %	Ménages agricoles				Ménages actifs	Part dans le revenu disponible moyen des ménages agricoles					
	Revenu agricole médian	Salaire médian	Revenus du patrimoine médian	Revenu disponible médian	Revenu disponible médian	Revenus agricoles	Revenus d'activités non agricoles	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations sociales	Impôts
Personnes seules	2 710	0	770	15 110	18 770	27%	53%	24%	11%	4%	-19%
Monoparents	4 210	1 700	870	24 020	25 450	22%	55%	13%	17%	7%	-14%
Couples sans enfant	2 250	15 180	2 600	32 840	38 230	11%	62%	19%	24%	1%	-18%
Couples avec enfant(s)	4 810	26 800	1 700	41 890	47 510	16%	75%	13%	4%	6%	-15%
Moins de 40 ans	5 130	21 790	380	33 710	28 050	18%	78%	7%	1%	8%	-13%
40 à 49 ans	4 850	23 230	1 380	38 180	36 350	17%	74%	12%	3%	8%	-14%
50 à 65 ans	3 460	18 360	2 720	36 460	36 910	13%	65%	18%	16%	3%	-17%
Territoires spécialisés											
Production animale	6 070	16 840	1 300	34 100		23%	60%	12%	12%	6%	-13%
Production végétale	s	s	s	40 740		s	s	s	s	s	s
Ensemble	4 060	20 390	1 770	36 370	33 790	16%	68%	15%	11%	5%	-15%

s : secret statistique

Note de lecture : La moitié des ménages agricoles ont un revenu agricole inférieur à 4 060 euros (revenu médian). La part de revenu agricole dans le revenu disponible moyen est de 16 %.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 3
Plus de précarité dans les ménages agricoles que dans les autres ménages en activité
 Taux de pauvreté et écarts de niveaux de vie

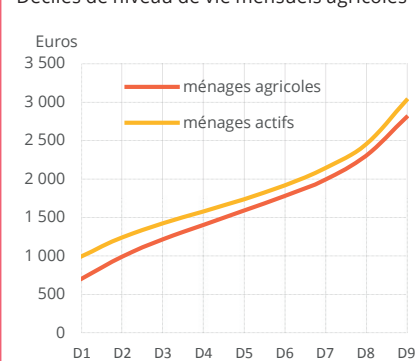
	Taux de pauvreté monétaire		Rapport interdécile de niveau de vie	
	Ménages agricoles	Ménages actifs	Ménages agricoles	Ménages actifs
Personnes seules	43%	16%	6,1	3,0
Monoparents	36%	24%	5,5	2,8
Couples sans enfant	16%	5%	4,1	2,8
Couples avec enfants	21%	10%	3,4	2,8
Moins de 40 ans	19%	13%	3,6	2,7
40 à 49 ans	23%	12%	3,7	2,9
50 à 65 ans	20%	10%	4,3	3,3
Territoires spécialisés				
Production animale	25%		3,7	
Production végétale	s		s	
Ensemble	21%	12%	4,0	3,0
Région	19%	13%	6,1	3,0

s : secret statistique

Note de lecture : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (1 041 euros par mois en 2017).
 Le rapport interdécile permet de mesurer les inégalités. Pour les ménages agricoles du département, le revenu disponible des 10 % les plus aisés est 4,0 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

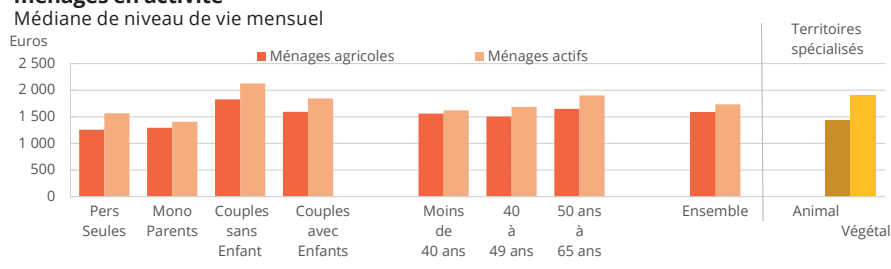
Figure 2
Des inégalités de niveau de vie
 Déciles de niveau de vie mensuels agricoles



Note de lecture : D2, deuxième décile : 20 % des personnes des ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 990 euros par mois.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 3
Le niveau de vie médian des ménages agricoles est inférieur à celui des autres ménages en activité
 Médiane de niveau de vie mensuel



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

➤ **27 % d'exploitants pluriactifs**

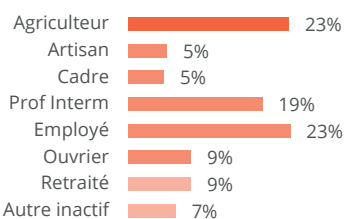
Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

➤ **Activité des exploitants agricoles**

Production végétale : 17 %
 Production animale : 62 %
 Polyculture/ polyélevage : 21 %

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

Figure 4
Près d'un conjoint sur quatre est aussi agriculteur
 CS du deuxième adulte du ménage



Source : Insee, recensement de la population 2016

Figure 5
Des ménages plus âgés, plus de couples avec enfants, moins de personnes seules
 Caractéristiques des ménages agricoles



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Méthodologie

- Les ménages agricoles sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont des revenus agricoles non nuls sur leur déclaration de revenu. Les ménages actifs sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont déclaré des revenus d'activité non nuls.
- Les indicateurs de revenu par territoire végétal/animal sont estimés à partir des ménages résidant dans des communes répondant à deux critères : elles sont spécialisées dans un type de production et au moins la moitié des exploitants déclarent cette même activité à la MSA.

POUR EN SAVOIR PLUS

Agreste Nouvelle-Aquitaine Etudes - n° 15 - Novembre 2020 - Revenus des ménages agricoles : une affaire de famille

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
 Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
 Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1

Tel : 05 55 12 90 00
 Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
 Directeur de publication : Pierre ETCHESAHRAR
 Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
 Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
 Composition : Sriset
 Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2020